

ADMIS ➔ FONCTION PUBLIQUE

2026
2027

16^e édition

CONCOURS

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Externe, interne et 3^e voie • Catégorie B



TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL



Votre concours, votre métier



Auto-évaluation
et plannings de révision



Tout le cours
+ méthode et conseils du jury



8 sujets d'annales corrigés
+ tout pour réussir l'entretien

ANNALES 2025 INCLUSES

+ un coaching complet pour l'épreuve
physique avec @coachjulien_fitcop

OFFERT EN LIGNE



- Fil d'actualité mois par mois
- 50 flashcards interactives
- ... et d'autres ressources à retrouver au fil des pages

Vuibert
N°1 DES CONCOURS

ADMIS ➔ **FONCTION PUBLIQUE**

**2026
2027**

16^e édition

CONCOURS

SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Concours externe, interne, 3^e voie • Catégorie B

TOUT-EN-UN

POUR RÉUSSIR L'ÉCRIT ET L'ORAL

François Lavedan

Cadre au ministère de l'Intérieur et membre
de plusieurs jurys de concours administratifs

Avec la contribution de Julien Dumoulin

Coach sportif spécialisé dans la transformation
physique des gendarmes et policiers

@coachjulien_fitcop

https://www.instagram.com/coachjulien_fitcop/

Vuibert

Fil d'actualité



<https://www.lienmini.fr/221503-01>

Découvrez votre fil d'actualité mensuel gratuit et complet pour rester informé.

Flashez le code ci-dessus et accédez chaque mois aux événements marquants dans les domaines politique, économique, culturel, environnemental, et plus encore. Profitez d'une synthèse claire et concise sans avoir à chercher parmi des centaines de sources.

Accessible en ligne et totalement gratuit, ce fil d'actualité vous connecte aux informations essentielles. Ne manquez plus les faits qui comptent : restez informé, simplement et gratuitement !



ISSN : 2109-9305

ISBN : 978-2-311-22206-7

Crédits photographiques : © SIRPA-G / B. Lapointe

Conception de la couverture et de l'intérieur : Primo primo

Composition : SCM, Toulouse

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris.

Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – janvier 2026 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris

Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

SOMMAIRE

PARTIE 1

AVANT DE COMMENCER



Travail
réalisé

● Votre concours, votre métier en 20 questions-réponses	13	
1. Quel est le statut de sous-officier de gendarmerie ?	13	☐
2. Quelles sont les missions du sous-officier de gendarmerie ?	13	☐
3. Quelles sont les prérogatives judiciaires du sous-officier de gendarmerie ?	14	☐
4. Quel est l'armement des sous-officiers de gendarmerie ?	14	☐
5. Quelles sont les conditions d'inscription au concours ?	15	☐
6. Quels sont les différents concours ?	17	☐
7. Quelles sont les épreuves du concours externe ?	17	☐
8. Quelles sont les épreuves du concours interne ?	17	☐
9. Quelles sont les épreuves du troisième concours ?	18	☐
10. Comment constituer le dossier de candidature ?	18	☐
11. Comment est-on convoqué aux épreuves du concours ?	19	☐
12. Comment est-on informé de ses résultats ?	19	☐
13. Comment se déroule la visite médicale ?	20	☐
14. Comment se déroule l'intégration en école ?	20	☐
15. Comment se déroule la formation en école ?	21	☐
16. Quelles sont les rémunérations et retraites ?	22	☐
17. Quel est le régime de travail ?	23	☐
18. Comment se déroulent les premières années de la carrière ? ..	23	☐
19. Quelles sont les perspectives de carrière ?	23	☐
20. Quelle est l'actualité de la profession ?	23	☐
● Témoignages	25	☐
● Auto-évaluation	29	☐

PARTIE 2

RÉUSSIR LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ



COMPOSITION (CONCOURS EXTERNE)	37
---	----

● Planning de révision	38	☐
● Présentation de l'épreuve	39	
1. Nature et finalité	39	☐
2. Les attentes du jury	39	☐

3. Les écueils à éviter	39	☐
4. La gestion du temps	40	☐
5. La notation	40	☐
● Méthodologie et conseils	41	
1. Lire et comprendre le sujet	41	☐
2. Se constituer une solide culture générale	42	☐
3. La recherche des idées au brouillon	46	☐
4. Établir un plan	47	☐
5. Rédiger l'introduction et la conclusion au brouillon	47	☐
6. La rédaction de la copie	48	☐
7. Améliorer son style rédactionnel	49	☐
8. La relecture du devoir	51	☐
● Annales corrigées	52	
1. Sujet n° 1 (session 2025)	52	☐
2. Sujet n° 2 (session 2025)	55	☐
3. Sujet n° 3 (session 2025)	58	☐
4. Sujet n° 4 (session 2024)	61	☐
5. Sujet n° 5 (session 2023)	64	☐
6. Sujet n° 6 (session 2023)	67	☐
CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES (CONCOURS INTERNE)	71	
● Planning de révision	72	☐
● Présentation de l'épreuve	73	☐
● Méthodologie et conseils	75	
1. Se préparer aux questions	75	☐
2. Répondre aux questions sur la forme	75	☐
3. Répondre aux questions sur le fond	76	☐
● Quelques définitions à connaître	78	☐
● Entraînement	82	☐
● Annales corrigées	88	
1. Sujet n° 1 (session 2025)	88	☐
2. Sujet n° 2 (session 2024)	91	☐
3. Sujet n° 3 (session 2023)	95	☐
4. Sujet n° 4 (session 2022)	99	☐



INVENTAIRES DE PERSONNALITÉ

(CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^e VOIE) 105

- **Présentation** 106 ☐
- **Méthodologie et conseils** 109 ☐

ENTRETIEN AVEC UN PSYCHOLOGUE

(CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^e VOIE) 111

- **Présentation** 112 ☐
- **Méthodologie et conseils** 113 ☐

ENTRETIEN AVEC LE JURY

(CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^e VOIE) 115

- **Planning de révision** 116 ☐
- **Présentation de l'épreuve** 117
 - 1. L'épreuve d'entretien avec le jury du concours externe 117 ☐
 - 2. L'épreuve d'entretien avec le jury lors du concours interne et du troisième concours 117 ☐
 - 3. Le sujet tiré au sort (concours externe) 118 ☐
 - 4. Les questions posées par le jury 119 ☐
 - 5. L'évaluation de l'entretien 119 ☐
- **Méthodologie et conseils** 121
 - 1. La présentation du candidat 121 ☐
 - 2. La rédaction du CV détaillé (concours externe) 123 ☐
 - 3. La préparation du dossier professionnel (concours interne) 126 ☐
 - 4. L'exposé des motivations 132 ☐
 - 5. L'exposé sur le sujet tiré au sort (concours externe) 133 ☐
 - 6. Les questions posées par le jury 134 ☐
 - 7. Conseils pour le jour de l'épreuve 136 ☐
- **Tout le cours** 138
 - 1. La V^e République 138 ☐
 - 2. Le président de la République 139 ☐
 - 3. Le Premier ministre et le gouvernement 141 ☐
 - 4. Le Parlement 143 ☐
 - 5. Les collectivités territoriales 145 ☐
 - 6. Les institutions européennes 148 ☐
 - 7. L'organisation judiciaire et les juridictions administratives 150 ☐
 - 8. Quelques notions essentielles de géographie française 153 ☐
 - 9. Rappels de géographie 157 ☐
 - 10. Rappels d'histoire 166 ☐

11. Histoire de la gendarmerie	180	☐
12. Les missions actuelles de la gendarmerie	181	☐
13. L'organisation de la Gendarmerie nationale	184	☐
14. Les personnels de la gendarmerie	187	☐
15. Rappels chronologiques	191	☐
● 5 exposés corrigés (concours externe)	203	
1. Sujet n° 1	203	☐
2. Sujet n° 2	204	☐
3. Sujet n° 3	205	☐
4. Sujet n° 4	206	☐
5. Sujet n° 5	207	☐
● 90 questions commentées	208	☐
● Simulations d'entretien	215	
1. Simulation d'un oral du concours externe	215	☐
2. Simulation d'un oral du concours interne	219	☐
ÉPREUVE D'ÉVALUATION NUMÉRIQUE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)	223	
● Planning de révision	224	☐
● Présentation de l'épreuve	225	
1. Nature et finalité	225	☐
2. Les attentes du jury	225	☐
3. Les conseils à suivre	226	☐
4. La gestion du temps	226	☐
5. La notation	226	☐
● Méthodologie et conseils	227	
1. Se préparer à l'épreuve d'évaluation numérique	227	☐
2. La sécurité informatique	227	☐
3. Les réseaux sociaux et le gendarme	230	☐
● Sujets corrigés	232	
1. Sujet n° 1	232	☐
2. Sujet n° 2	234	☐
ÉPREUVE PHYSIQUE DE GENDARMERIE (CONCOURS EXTERNE ET INTERNE)	237	
● Présentation de l'épreuve	238	
1. Le parcours d'obstacles	238	☐
2. La simulation de combat	240	☐
3. Le transport de poids	241	☐
4. Le barème de l'épreuve physique gendarmerie	241	☐

● Planning de préparation	242	☐
● Coaching pour votre épreuve physique	243	
1. Renforcement musculaire : présentation d'une bonne routine sportive	243	☐
2. Préparation cardio pour l'épreuve du parcours (course à pied)	249	☐
3. Nutrition : les bases indispensables pour réussir les épreuves physiques	251	☐

POUR ALLER PLUS LOIN

EN 1 CLIC 

RESSOURCES NUMÉRIQUES

● Fil d'actualité	2
● Boîte à outils	24
● Témoignages	28
● 50 flashcards interactives pour réviser autrement	31
● Je gère mon temps	38
● Méditation – Solide comme une montagne	38
● Sujets corrigés	
Composition	69
Connaissances professionnelles	102
● Développer l'estime de soi	116
● Maîtriser le langage non verbal	116
● Sujets corrigés	
Exposés	207
● Entretien avec le jury	
Simulations d'entretien	222
Entrée (vidéo 1)	222
Valorisation du parcours (vidéo 2)	222
Connaissance du métier (vidéo 3)	222
Mise en situation (vidéo 4)	222
● Sujets corrigés	
Aptitude numérique	235

PARTIE 1



Avant de commencer

- Votre concours, votre métier 13
- Témoignages 25
- Auto-évaluation 29



1 Quel est le statut de sous-officier de gendarmerie ?

Les gendarmes, bien qu'étant statutairement des militaires, sont placés sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, au même titre que les policiers. Cette organisation permet d'assurer une cohérence dans la conduite des missions de sécurité intérieure, de maintien de l'ordre et de protection des populations.

En raison de leur statut militaire, les gendarmes n'ont pas de droits syndicaux, ni de droit de grève. Toutefois, une loi du 18 août 2010 est venue tempérer quelque peu le principe d'interdiction des syndicats en instituant des instances de représentation et de participation au sein de la Gendarmerie nationale. Selon l'article 1 du décret d'application de cette loi, « les instances de représentation et de participation au sein de la Gendarmerie nationale contribuent à la communication et au dialogue interne. Elles permettent à chaque militaire de participer à la prise des décisions relatives à la vie courante de son unité. »

Par ailleurs, les gendarmes sont également soumis à un strict devoir de réserve quant à leurs opinions et croyances personnelles.

Enfin, pour nécessité de service, les gendarmes bénéficient d'un logement de fonction. Contrairement à une idée reçue, il ne s'agit pas véritablement d'un casernement, même si ce terme est parfois employé et si vous pouvez être amené à vivre à proximité immédiate de vos collègues et de leurs familles.

2 Quelles sont les missions du sous-officier de gendarmerie ?

D'une manière générale, il est très difficile d'établir une liste exhaustive des missions et « métiers » possibles d'un gendarme. Leur très grande variété est l'un des plus grands attraits du métier de gendarme. Bien évidemment, les diplômes de spécialité orientent la carrière d'un gendarme.

Schématiquement, les principales missions possibles pour un gendarme sont les suivantes :

- la sécurisation des zones rurales et périurbaines : le contact avec la population, la lutte contre la délinquance et le suivi d'affaires judiciaires simples seront confiés aux gendarmes affectés dans la gendarmerie départementale ;
- la police judiciaire : enquêtes à propos des diverses formes des moyenne et grande délinquances (stupéfiants, vols à main armée, infractions économiques, atteintes aux personnes) ;
- le maintien de l'ordre : les gendarmes mobiles seront chargés de rétablir ou de maintenir l'ordre public lors d'événements publics ou dans des quartiers sensibles ;

- la sécurité routière : les pelotons autoroutiers et les motards de la Gendarmerie nationale veilleront principalement à la sécurité routière, de manière préventive comme répressive ;
- la formation : que ce soit au titre de la formation continue, en tant que formateur anti-drogue, en école de gendarmerie ou bien encore à l'étranger au titre de la coopération internationale, de nombreux gendarmes effectuent des missions de formation.

3 Quelles sont les prérogatives judiciaires du sous-officier de gendarmerie ?

En principe, un gendarme est agent de police judiciaire (APJ, comme le prévoit l'article 20 du Code de procédure pénale). Cette qualité leur donne un certain nombre de prérogatives judiciaires, comme celle de pouvoir procéder à un contrôle d'identité, prendre une plainte, auditionner une personne mise en cause dans une affaire judiciaire ou bien encore rédiger un procès-verbal d'interpellation.

Les agents de police judiciaire seront placés sous l'autorité d'un officier de police judiciaire. Seul l'officier de police judiciaire (OPJ, régi par l'article 16 du Code de procédure pénale) disposera de prérogatives judiciaires étendues. Un sous-officier de gendarmerie pourra devenir OPJ après avoir suivi une formation et réussi un examen.

Il pourra notamment ainsi procéder à des actes en exécution d'une commission rogatoire reçue d'un juge d'instruction, pratiquer une perquisition, rédiger des réquisitions (auprès de banques, d'opérateurs téléphoniques, de personnes qualifiées) et placer un individu en garde à vue. Après avoir suivi une formation spécifique et réussi un examen, un gendarme pourra devenir officier de police judiciaire. La réussite de cet examen sera même une nécessité pratique pour un gendarme souhaitant faire carrière au sein d'un groupe d'enquête.

Par ailleurs, en cas de crime ou de délit flagrants, aucune qualité judiciaire n'est exigée pour en appréhender l'auteur, à la condition de présenter l'individu dans les plus brefs délais à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.

Enfin, les gendarmes, qu'ils soient APJ ou OPJ, demeurent soumis à l'autorité et au contrôle du procureur de la République. Dans le cas d'une commission rogatoire, les gendarmes sont également soumis à l'autorité et au contrôle du juge d'instruction mandant.

4 Quel est l'armement des sous-officiers de gendarmerie ?

Comme les policiers et douaniers, les gendarmes sont individuellement dotés d'un pistolet semi-automatique, le Sig Sauer SP2022. Ce dernier est équipé d'un chargeur de 15 cartouches de calibre 9 mm, accompagné d'un autre chargeur identique porté à la ceinture.

En dotation collective, les gendarmes peuvent être équipés de fusils à pompe, du fusil d'assaut Famas ou de moyens lacrymogènes. À la suite des attentats de novembre 2015, les membres des PSIG sont équipés d'un nouveau pistolet-mitrailleur. Il s'agit du HK G-36, de calibre 5,56 mm. Cette arme allemande est capable de percer les gilets pare-balles. Les gendarmes mobiles seront les principaux utilisateurs des moyens lacrymogènes, notamment sous la forme de grenades. Naturellement, l'usage de l'arme doit se faire dans le cadre légal de la légitime défense, et chaque gendarme a une obligation d'entraînement régulier au tir.

Chaque gendarme bénéficie d'un gilet pare-balles individuel et de nouveaux porte-plaques capables d'arrêter des tirs de kalachnikov, d'un casque et d'un bouclier balistique.

Après habilitation, les gendarmes peuvent être dotés d'un bâton télescopique de défense.

ZOOM

Usage des armes par les forces de l'ordre

Les gendarmes peuvent utiliser leurs armes dans les conditions légales de la légitime défense : répondre à une attaque injustifiée de manière immédiate et proportionnée. À la suite des attentats de novembre 2015, les conditions d'usage des armes par les forces de l'ordre ont été modifiées pour mieux correspondre aux situations rencontrées lors des tueries de masse.

Les fonctionnaires de la Police nationale, les militaires de la Gendarmerie nationale, les militaires déployés sur le territoire national ou encore les agents des douanes ne sont pas pénalement responsables en cas d'usage de leur arme visant à empêcher de nouveaux meurtres ou tentatives de meurtre dans un temps rapproché face à des individus ayant déjà commis plusieurs meurtres ou tentatives de meurtre.

L'article L 435-1 du Code de la sécurité intérieure étend également la possibilité d'usage des armes à d'autres cas précis : lorsque, après deux sommations faites à haute voix, ils ne peuvent défendre autrement les lieux qu'ils occupent ou les personnes qui leur sont confiées ; lorsqu'un conducteur ne s'arrête pas à leurs sommations ; lorsque le comportement d'un conducteur ou de ses passagers est de nature à mettre délibérément en danger la vie d'autrui ou d'eux-mêmes...

5 Quelles sont les conditions d'inscription au concours ?

Avant de vous présenter au concours de gendarme, il importe de bien connaître toutes les conditions requises. Trop de candidats échouent faute d'avoir pris à temps leurs dispositions pour les satisfaire. Enfin, il faut bien savoir que, si la candidature au concours externe de gendarme implique l'obtention du baccalauréat, le niveau réel de difficulté du concours reste élevé.

Le concours de gendarme a fait l'objet d'une récente réforme, dont les modalités sont expliquées ci-dessous.

Les candidat(e)s peuvent s'inscrire sur le site Internet de la Gendarmerie nationale <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/>. L'heure de validation de l'inscription fait foi sur Internet. Le courriel de validation étant envoyé aux candidats 12 heures après l'enregistrement de l'inscription, les candidats doivent tenir compte de ce délai.

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature au concours externe de gendarme, les conditions sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 17 ans au moins (autorisation parentale pour les mineurs) et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité (une enquête de moralité sera effectuée) ;

- les candidats au concours externe de gendarme devront être titulaires du baccalauréat ou pouvoir en justifier l'obtention par tout moyen à l'issue des résultats d'admissibilité ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV ;
- savoir nager (votre aptitude sera vérifiée en école) ;
- être en règle par rapport aux dispositions du service national : avoir satisfait aux obligations du service national ou à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), ou bien en avoir été légalement exempté ou dispensé, ou encore à la Journée Défense Citoyenne (JDC) ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois à chacun des concours ;
- ne pas avoir bénéficié d'un congé de reconversion entraînant la cessation définitive de l'état militaire (candidat militaire ou ex-militaire).

Les candidats au deuxième concours (concours interne) doivent :

- être en particulier de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatibles avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois au deuxième concours.

Et être :

- soit volontaires de la gendarmerie, titulaire du diplôme de gendarme adjoint en activité, et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins un an de service en cette qualité ;
- soit policiers adjoints de la Police nationale en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins un an de service en cette qualité ;
- soit militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale servant en vertu d'un contrat, en activité et comptant, au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins quatre ans de service en cette qualité ;
- soit aux réservistes de la Gendarmerie nationale.

Les candidats au troisième concours (voie professionnelle) doivent :

- être de nationalité française ;
- être âgés de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours ;
- ne pas avoir été privés de leurs droits civiques ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude fixées par arrêté ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatible avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois au troisième concours ;
- justifier d'une expérience professionnelle de trois années dans des conditions fixées par arrêté du ministre de l'Intérieur.

6 Quels sont les différents concours ?

Il existe trois concours différents pour devenir sous-officier de gendarmerie :

- **un concours externe**, ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent ;
- **un concours « interne »**, ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, aux policiers adjoints de la Police nationale, aux militaires des forces armées autres que la Gendarmerie nationale et aux réservistes de la Gendarmerie nationale ;
- **un troisième concours**, ouvert sans conditions de diplôme aux candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années. Ouvert ponctuellement, ce concours a notamment pour vocation le recrutement de certains spécialistes dont la Gendarmerie nationale pourrait avoir besoin (exemples : maréchal-ferrant ou musicien pour la garde républicaine).

La répartition des postes offerts entre les trois concours est schématiquement la suivante :

- concours externe : 60 % des postes ;
- concours interne : 30 à 40 % des postes ;
- troisième concours : entre 0 et 10 % des postes.

7 Quelles sont les épreuves du concours externe ?

L'épreuve d'admissibilité consiste en une **composition de culture générale sans documentation** (durée : 3 heures ; coefficient 7).

Les épreuves d'admission en région ou en visioconférence (DROM / COM, ex DOM/TOM) comprennent :

- deux **inventaires de personnalité** (non notés) ;
- un **entretien individuel avec un psychologue** (non noté) ;
- un **entretien avec le jury** (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7) ;
- une épreuve d'**évaluation numérique** (durée : 30 minutes, coefficient 1) ;
- une **épreuve physique** (coefficient 3).

8 Quelles sont les épreuves du concours interne ?

L'épreuve d'admissibilité porte sur des **connaissances professionnelles** (durée : 3 heures ; coefficient 7).

Les épreuves d'admission comprennent :

- deux **inventaires de personnalité** (non notés) ;
- un **entretien individuel avec un psychologue** (non noté) ;
- un **entretien avec le jury** (durée : 10 minutes de préparation et 20 minutes d'entretien ; coefficient 7) ;
- une épreuve d'**évaluation numérique** (durée : 30 minutes, coefficient 1) ;
- une **épreuve physique** (coefficient 3).

9 Quelles sont les épreuves du troisième concours ?

L'épreuve unique d'admissibilité est une épreuve visant à apprécier les **acquis de l'expérience professionnelle du candidat** (coefficient 5). Cette épreuve consiste en l'examen d'un **dossier** remis par le candidat au bureau du recrutement, des concours et des examens de la Direction générale de la Gendarmerie nationale à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours. Le jury examine le dossier qu'il note de 0 à 20 en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est disponible sur le site Internet de la Gendarmerie nationale.

En même temps que les épreuves d'admission, les candidats sont soumis à **deux inventaires de personnalité** destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur **entretien individuel avec un psychologue**.

Les épreuves d'admission comprennent une **épreuve orale d'entretien avec le jury** (durée : 20 minutes d'entretien).

10 Comment constituer le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature peut être soit téléchargé sur le site Internet du recrutement de la gendarmerie <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/>, soit retiré auprès d'une brigade de gendarmerie ou d'un centre d'information et de recrutement. Le dossier d'inscription rempli doit être adressé pour la métropole au centre de sélection et de concours dont relève le candidat et, pour l'outre-mer, au centre de recrutement, concours et sélection dont relève le candidat (la liste des différents centres est disponible dans le dossier d'inscription). Tout dossier déposé ou posté après la date butoir ne pourra pas être pris en considération, le cachet de la poste faisant foi.

Veillez à respecter scrupuleusement la liste des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier de candidature.

En toute hypothèse, les candidats s'attacheront à lire attentivement la notice jointe au dossier et à la conserver en lieu sûr.

De même, n'attendez pas le dernier moment pour renvoyer votre dossier de candidature et gardez-en une photocopie.

Vérifiez bien que votre dossier comporte toutes les pièces requises (tout dossier incomplet est rejeté).

Une fois que la gendarmerie vous aura communiqué une convocation aux épreuves, notez bien sur votre agenda la date de votre convocation aux épreuves du concours de gendarme (le jour J, l'heure H, le lieu L).

11 Comment est-on convoqué aux épreuves du concours ?

Qualité du candidat	Date de dépôt de la candidature	Lieu de dépôt de la candidature
Civil	Recrutement ouvert à tout moment	Brigade de gendarmerie du lieu de domicile, centre de recrutement de la gendarmerie (liste en annexe) ou site Internet https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/
Militaire engagé (dans une autre armée ou dans un service commun)	Au cours des 6 mois précédant le terme du contrat	Auprès du commandant de formation administrative puis à la brigade de gendarmerie du lieu d'affectation, ou dans un centre d'information et de recrutement de la gendarmerie.
Militaire de carrière	À tout moment	

Une fois que votre dossier de candidature aura été validé, vous recevrez par voie postale une lettre de convocation aux épreuves, une fiche d'information pratique destinée à faciliter l'accès au centre de sélection et un bon unique de transport qui vous permettra d'acquies gratuitement un billet de train aller-retour pour vous rendre au centre de sélection.

Les épreuves de sélection se déroulent sur deux jours et auront lieu dans un des centres régionaux de la gendarmerie.

12 Comment est-on informé de ses résultats ?

D'une manière générale, les candidats au concours de gendarme sont informés de leurs résultats par courrier et dans un délai de deux mois après le passage des épreuves de sélection. Votre candidature peut être :

- agréée : vous avez réussi les épreuves. Vous serez prochainement invité à rejoindre une école de gendarmerie, sous réserve qu'aucun renseignement défavorable vous concernant ne soit recueilli dans l'intervalle et que vous soyez déclaré apte au cours d'une visite médicale passée auprès d'un médecin servant dans la gendarmerie ;
- ajournée : vous serez ajourné pour une durée de quatre mois en cas d'échec à l'épreuve physique. Après l'écoulement de ce délai, vous pourrez de nouveau déposer un dossier de candidature ;
- rejetée : en cas de renseignements défavorables sur la moralité ou d'inaptitude médicale définitive.

Il est important de préciser ici qu'après votre réussite au concours vous pouvez attendre un certain moment avant d'être intégré en école. Ce temps d'attente varie de quelques mois à un peu plus d'une année.

13 Comment se déroule la visite médicale ?

Si vous êtes reçu au concours, vous serez convoqué à une **visite médicale de sélection**. Au préalable, vous devrez vous munir de tous les documents médicaux en votre possession (carnet de vaccination, examens radiologiques, carnet de santé...). Vous serez examiné par un médecin servant dans la gendarmerie afin d'établir votre aptitude physique. Cette aptitude physique sera notamment déterminée par votre vue (vous devez être « Y4 » : acuité visuelle sans correction tolérée à 6/10^e au total pour les deux yeux, soit 3/10^e pour chaque œil ou 4/10^e et 2/10^e ou 5/10^e et 1/10^e avec champ visuel normal, sens lumineux normal et vision binoculaire normale). Le certificat médical établi alors sera le seul à faire foi en ce qui concerne votre aptitude physique. Le médecin peut alors vous déclarer apte ou inapte temporairement, voire définitivement (votre départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale).

Le profil médical requis, appelé SIGYCOP, devra être le suivant :

S	I	G	Y	C	O	P
Ceinture scapulaire et membres supérieurs	Ceinture pelvienne et membres inférieurs	État général	Yeux et vision	Sens chromatique	Oreilles et audition	Psychisme
2	2	2	4	3	2	0

14 Comment se déroule l'intégration en école ?

Environ deux mois avant votre admission en école, vous recevrez une notification de décision définitive d'autorisation à l'engagement. Cette notification vous indiquera l'école à rejoindre et la date.

Par la suite, dans le cadre du recrutement, vous passerez une visite médicale d'incorporation. Dès votre entrée en école, elle sera réalisée par le médecin militaire de l'école et confirmera ou infirmera les résultats de la visite médicale de sélection. Le cas échéant, le médecin militaire de l'école peut décider d'envoyer en consultation l'élève-gendarme auprès d'un médecin spécialiste des armées pour un avis quant à son aptitude. En cas d'inaptitude constatée, les élèves seront informés de l'annulation de leur contrat pour inaptitude physique préexistant à la signature du contrat.

Il faut également noter que la constatation d'une toxicomanie avérée ou décelée par des examens médicaux est une cause d'inaptitude à l'engagement.

Le premier jour de votre arrivée en école, vous signerez un contrat d'engagement. Ce contrat d'engagement porte sur une durée de six ans où vous vous engagez à servir dans la gendarmerie. Ce contrat peut être dénoncé au cours de la période probatoire égale au temps de formation en école (douze mois) :

- sur demande de l'intéressé ;
- pour inaptitude physique préalable à l'engagement ;
- pour inaptitude à l'emploi de gendarme.

Ce contrat d'engagement peut être annulé à tout moment pour non-respect des conditions légales régissant l'engagement dans la gendarmerie.

15 Comment se déroule la formation en école ?

Votre formation en école sera rémunérée (autour de 1 650 euros nets mensuels pour un élève-gendarme célibataire).

Sa durée sera de huit mois sous le régime de l'internat. À l'issue, les élèves-gendarmes seront affectés pour un stage sur le terrain de quatre mois en formation continue en unité.

À ce jour, il existe cinq principales écoles pour la formation des sous-officiers de gendarmerie : Châteaulin (Finistère), Chaumont (Haute-Marne), Dijon (Côte-d'Or), Montluçon (Allier) et Tulle (Corrèze).

Le mode d'hébergement est le régime d'internat en caserne. Les frais de nourriture sont supportés par les élèves-gendarmes.

Le contenu de la formation touche principalement les domaines suivants :

- la formation professionnelle (police judiciaire, administrative, de la circulation routière);
- la formation militaire (tir et armement, tactique, topographie et télécommunications);
- la formation générale (déontologie, management, accueil du public et bureautique);
- la formation physique (sport, techniques professionnelles d'intervention);
- la formation judiciaire (la formation d'officier de police judiciaire (OPJ) sera intégrée à la formation initiale).

Cette formation initiale est divisée en trois phases :

- la première, d'une durée de quatre mois, est centrée sur la formation militaire générale portant sur les savoir-être et les savoir-faire. Elle inclut notamment un socle éthique, technique et tactique et vise également à l'aguerrissement des élèves gendarmes;
- la deuxième est axée sur la formation à l'exercice des fonctions d'agent de la force publique et d'agent de police judiciaire ainsi que sur les principes et techniques régissant l'emploi de la force et les règles juridiques l'encadrant;
- la troisième consolide les acquis des deux premières phases et permet l'insertion du gendarme dans son environnement professionnel en qualité d'acteur de la sécurité publique.

Il faut préciser que l'obtention du permis de conduire civil de catégorie « B » ou militaire « véhicules légers » est indispensable pour pouvoir être nommé gendarme.

Préalablement à l'affectation en unité, chaque gendarme se voit attribuer le **certificat d'aptitude à la gendarmerie** (CAG), homologué au niveau IV de l'enseignement technologique (équivalence du baccalauréat). Il a également la qualité d'agent de police judiciaire.

La première affectation en unité est choisie par les élèves-gendarmes en fin de scolarité et en fonction de leur classement de sortie d'école parmi les places offertes au choix, essentiellement en gendarmerie départementale, gendarmerie mobile ou garde républicaine.

Le serment du gendarme

À la sortie de l'école de gendarmerie, devenu sous-officier de gendarmerie, vous prêterez le serment suivant en levant la main droite :

« Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé, et, dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. ».

16 Quelles sont les rémunérations et retraites ?

Les rémunérations de gendarme demeurent attractives, surtout si l'on prend en compte le fait que les gendarmes se voient octroyer un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Quelques exemples de rémunérations nettes mensuelles :

- élève-gendarme célibataire : 1 650 euros ;
- gendarme célibataire, trois ans de service : 2 300 euros pour un gendarme célibataire avec trois ans de service ;
- gendarme marié, 2 enfants, échelon exceptionnel, plus de vingt ans de service : 2 800 euros ;
- maréchal des logis-chef marié, 2 enfants, dix ans de service : 2 500 euros ;
- adjudant marié, 2 enfants, vingt et un ans de service : 3 000 euros ;
- adjudant-chef marié, 2 enfants, vingt-cinq ans de service : 3 200 euros ;
- major marié, 2 enfants, vingt-six ans de service : 3 500 euros.

En fonction de la situation familiale de l'intéressé et des jours de service hors du domicile, des primes peuvent s'ajouter à ces rémunérations. Un gendarme partant en opération extérieure hors du territoire national bénéficiera ainsi d'importantes primes. Il en sera de même d'un gendarme mobile en déplacement.

Pour le grade de gendarme, la limite d'âge est de 55 ans, pour maréchal des logis-chef de 56 ans, pour adjudant et adjudant-chef de 56 ans, pour major de 57 ans. Il est possible pour un sous-officier de gendarmerie de demander une pension de retraite à partir de quinze ans de service. Ces dispositions feront très certainement l'objet de modification en raison des réformes touchant aux retraites.

De manière synthétique, tous les gendarmes bénéficient des avantages matériels suivants :

- formation rémunérée ;
- sécurité de l'emploi ;
- logement de fonction concédé à titre gratuit ;
- possibilité de mobilité dans les affectations ;
- neuf semaines de permissions, auxquelles s'ajoutent quinze jours de permissions complémentaires ;
- réduction de 75 % sur les tarifs de la SNCF.

17 Quel est le régime de travail ?

Le régime de travail des gendarmes est très variable d'une unité à une autre, en fonction des nécessités opérationnelles du service d'appartenance. D'une manière générale, il faut bien avoir conscience que vous vous destinez à une profession demandant une large disponibilité. Vous pourrez, le cas échéant, travailler la nuit, le week-end ou les jours fériés. De même, les gendarmes mobiles effectuent des missions de plusieurs semaines hors de leur domicile. De manière évidente, ces conditions de travail auront un impact sur votre vie personnelle, familiale et privée.

Sur le plan des congés, les gendarmes bénéficient de neuf semaines de permissions, auxquelles s'ajoutent quinze jours de permissions supplémentaires.

18 Comment se déroulent les premières années de la carrière ?

Pendant deux ans, vous serez gendarme sous contrat. Vous devrez préparer le Certificat d'aptitude technique (CAT). L'obtention du CAT vous permettra de devenir sous-officier de gendarmerie de carrière et de poursuivre votre parcours professionnel en gendarmerie.

En cas d'échec au CAT – ce qui est très rare en pratique –, vous devrez quitter la Gendarmerie nationale.

Devenu gendarme de carrière, vous pourrez passer un diplôme au choix :

- officier de police judiciaire (gendarmerie départementale) ;
- diplôme d'arme (gendarmerie mobile et garde républicaine) ;
- diplôme de spécialité (technicien en investigation criminelle, motocycliste, pilote de véhicule rapide d'intervention, spécialiste montagne, pilote d'hélicoptère, plongeur, maître-chien, cavalier, informaticien...).

19 Quelles sont les perspectives de carrière ?

Le passage de l'un de ces diplômes n'est en aucun cas obligatoire. En revanche, il faut bien être conscient qu'il vous permettra de monter en grade en devenant maréchal des logis-chef, adjudant, adjudant-chef et major.

Comme toute promotion, ces passages de grades vous permettront de bénéficier d'une meilleure rémunération, de responsabilités plus valorisantes, mais aussi de mutations.

Deux voies sont offertes aux gendarmes voulant devenir officier de gendarmerie :

- les sous-officiers titulaires d'un diplôme de licence ou d'un titre professionnel peuvent tenter le concours semi-direct de l'école des officiers de gendarmerie (EOGN de Melun, en Seine-et-Marne) ;
- les majors peuvent postuler au concours « rang » de l'EOGN.

20 Quelle est l'actualité de la profession ?

Dans le cadre du **schéma national d'intervention** défini par le ministère de l'Intérieur, la gendarmerie continue d'adapter ses moyens opérationnels. Les brigades territoriales, en

première ligne lors des interventions dans leur circonscription, bénéficient d'équipements modernisés et d'un renforcement de la formation à la gestion de crise. Les unités d'intervention spécialisées ont, quant à elles, vu leurs **capacités renforcées**, avec un maillage toujours plus dense des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie « Sabre » (PSIG Sabre). Créés à la suite des attentats de novembre 2015, ces derniers constituent, en cas d'attentat ou de tuerie de masse, une force d'intervention de proximité disposant d'un entraînement spécifique et d'équipements adaptés, en attendant l'arrivée des antennes du GIGN.

Pour la gendarmerie comme pour la police, **d'importants efforts se poursuivent en matière de modernisation** : renouvellement du parc automobile, réhabilitation des casernes et commissariats, et dotation en matériels de protection et d'armement (gilets lourds, casques balistiques, fusils d'assaut HK G-36). Le déploiement des caméras-piétons s'est généralisé au sein des unités de terrain, conformément aux engagements pris dans la loi du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés. Cette loi a également autorisé l'usage encadré des caméras embarquées dans les véhicules ainsi que des drones pour certaines missions de surveillance et de maintien de l'ordre.

En septembre 2025, le déploiement de 26 véhicules blindés Centaure a été annoncé. Ces 4x4 de 14,5 tonnes sont conçus pour rétablir l'ordre dans des contextes dégradés, comme le terrorisme, la guérilla urbaine ou les catastrophes. Équipés de lasers, lacrymogènes, lance-grenades, caméras thermiques et détecteurs de tirs, ils atteignent 100 km/h. Ils remplacent les anciens VBRG.

La profession a aussi connu **deux évolutions notables** ces dernières années. D'une part, la création de la réserve opérationnelle de nouvelle génération (2023-2024) favorise l'intégration de citoyens et d'anciens militaires dans les missions de sécurité intérieure, ce qui renforce la présence sur le terrain et modifie l'articulation avec les forces permanentes. D'autre part, le renforcement de la lutte contre la cybercriminalité s'est traduit par l'extension des capacités du Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N), appuyé par de nouvelles antennes locales spécialisées.

Enfin, les autorités ont accentué le suivi de la **déontologie** policière et gendarmique. L'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) voient leurs missions complétées par la création, en 2024, d'un **délégué parlementaire au contrôle des forces de sécurité intérieure**, chargé d'évaluer et de rendre compte de leur action devant la représentation nationale. Par ailleurs, le législateur a renforcé la protection des forces de l'ordre : la loi de mai 2021 a limité les réductions de peine pour les auteurs de violences à leur encontre.



CONCOURS SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

UN LIVRE COMPLET

Mettez toutes les chances de votre côté

Tout savoir sur votre concours et votre métier

- De nombreuses **questions-réponses** pour être informé de ce qui vous attend
- Des **témoignages** de professionnels

Acquérir la méthode

- **Test d'auto-évaluation** pour personnaliser vos révisions
- **Plannings de révision** pour organiser votre préparation
- **Accompagnement** pas à pas

Retenir tout le cours

Toutes les **connaissances professionnelles** et les **notions indispensables** pour maîtriser le programme

S'entraîner de manière intensive

- Plus de **200 exercices** corrigés
- **12 sujets d'annales corrigés** (dont la session 2025)
- Un **programme d'entraînement physique** complet

Être prêt pour l'oral

- **90 questions types** et **2 simulations d'entretien**

Suivre les conseils du jury

pour comprendre ses **attentes** et déjouer les **pièges**

Toutes les épreuves de votre concours

Admissibilité

- Composition (concours externe)
- Connaissances professionnelles (concours interne)

Admission

- Inventaires de personnalité
- Entretien avec un psychologue
- Entretien avec le jury
- Évaluation numérique
- Épreuve physique

OFFERT EN LIGNE

- Fil d'actualité mois par mois
- 50 flashcards interactives
- Vidéos d'entretien avec le jury
- Tous les exercices pour l'épreuve physique en vidéo avec @coachjulien_fitcop
- et d'autres ressources à retrouver au fil des pages...

Des auteurs spécialistes du concours

Formateurs au plus près de la réalité des épreuves

La collection
la plus
complète



Le Tout-en-un
pour une
préparation
complète



Les
Entraînements
pour se mettre en
condition



Les Fiches
pour aller à
l'essentiel

ISSN : 2114-9305
ISBN : 978-2-311-22206-7



9 782311 222067



19,90 €

Vuibert
N°1 DES CONCOURS